



Le vaccin contre la typhoïde Typhoid Vaccine

Les vaccins de voyage sont recommandés pour les personnes qui voyagent ou travaillent dans certains pays. Il est important de parler à votre fournisseur de soins de santé de vos projets de voyage ou de vous rendre dans une clinique santé-voyage au moins six à huit semaines avant votre départ.

La plupart des vaccins de voyage n'étant pas couverts par le régime d'assurance maladie provincial, il faut vérifier le coût du vaccin auprès de votre clinique santé-voyage locale.

Lors de votre visite à la clinique, apportez un registre de tous les vaccins que vous avez reçus par le passé. Il est important de conserver un registre des vaccins que vous recevez et de l'emporter avec vous en voyage.

Qu'est-ce que le vaccin contre la typhoïde?

Le vaccin aide à protéger contre la typhoïde, une infection provoquée par la bactérie de la typhoïde. Le vaccin est approuvé par Santé Canada.

Le vaccin contre la typhoïde vous confère une certaine protection contre la maladie (il est efficace dans environ 50 à 55 percent des cas). Cependant, il est également très important d'avoir une bonne hygiène personnelle et d'user de prudence lors de la consommation d'aliments et de boissons pendant votre voyage.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

Les personnes qui voyagent ou travaillent en Asie du Sud, y compris en Afghanistan, en Inde, au Népal, au Bangladesh, aux Maldives, au Sri Lanka et au Bhoutan pour une période de trois semaines ou plus peuvent avoir besoin de se faire vacciner. Vous êtes plus susceptible d'être exposé à de l'eau ou à des aliments contaminés dans ces régions à haut risque.

Si vous voyagez dans des régions à faible risque, comme l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, le médecin ou l'infirmière de la clinique santé-voyage vous indiquera si vous devez recevoir le vaccin.

Le vaccin est également recommandé pour :

- Les travailleurs régulièrement exposés à la bactérie de la typhoïde, comme certains chercheurs et employés de laboratoire
- Les personnes qui vivent sous le même toit ou ont des contacts sexuels avec une personne porteuse de la typhoïde

Comment ce vaccin est-il administré?

Le vaccin contre la typhoïde est administré par voie orale (administré par la bouche) ou injecté (administré à l'aide d'une seringue).

Le vaccin oral contre la typhoïde

Le vaccin oral contre la typhoïde est administré en plusieurs doses sous forme de capsules. Il est important de terminer ces doses au moins une semaine avant le départ.

Les adultes et les enfants de 5 ans et plus reçoivent quatre doses du vaccin sous forme de capsules.

Ces doses vous seront remises et doivent être prises à domicile. La clinique santé-voyage vous donnera des instructions sur la façon de prendre ce vaccin. Il est important de suivre ces instructions.

Le vaccin oral contre la typhoïde offre une protection qui dure environ 7 ans, mais offre la meilleure protection au cours des 4 premières années. Pensez à vous faire vacciner à nouveau après 4 ans si vous continuez de voyager ou de travailler dans certaines régions.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin oral?

Consultez un médecin de la clinique santé-voyage ou votre fournisseur de soins de santé si :

- Vous avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose précédente du vaccin ou à n'importe quel composant du vaccin
- Votre système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement médical
- Vous souffrez d'une maladie de l'estomac associée à des nausées et des vomissements
- Vous souffrez d'une maladie intestinale inflammatoire chronique
- Vous êtes enceinte

Le vaccin par injection contre la typhoïde

Le vaccin par injection contre la typhoïde est destiné aux adultes et aux enfants de 2 ans et plus. Vous recevrez une dose administrée à l'aide d'une seringue. Vous devriez recevoir le vaccin deux ou trois semaines avant votre départ. Le vaccin par injection protège contre la typhoïde pendant environ 2 ans. Pensez à vous faire vacciner à nouveau si vous continuez de voyager ou de travailler dans certaines régions.

Qui ne peut pas se faire vacciner?

Consultez un médecin d'une clinique santé-voyage ou un fournisseur de soins de santé si vous avez déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose précédente du vaccin contre la typhoïde ou à un des composants du vaccin.

Quelles sont les réactions possibles à ce vaccin?

Les vaccins sont très sécuritaires. Il vaut mieux se faire vacciner que d'attraper la typhoïde.

Les réactions au vaccin contre la typhoïde sont habituellement bénignes et temporaires. Les réactions possibles au vaccin oral comprennent des maux de ventre, de la diarrhée, des nausées, des vomissements, de la fièvre ou une éruption cutanée. Les réactions possibles au vaccin par injection comprennent des douleurs, des gonflements et des rougeurs au point d'injection. De la fièvre et des maux de tête sont également fréquents.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou la douleur. Il ne faut pas administrer d'AAS (p. ex., de l'aspirine®) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 sur le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. Les symptômes peuvent se présenter sous la forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si une telle réaction survient, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service des urgences le plus près. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région. Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qu'est-ce que la fièvre typhoïde?

La typhoïde est une infection grave et parfois mortelle causée par la bactérie *Salmonella typhi*. Jusqu'à 2 personnes qui tombent malades sur 10 peuvent en mourir si elles ne reçoivent pas rapidement un traitement à base

d'antibiotiques. Parmi celles qui reçoivent un traitement, moins d'un pour cent d'entre elles décéderont de la maladie.

Les symptômes de l'infection comprennent de la constipation, une forte fièvre, des maux de tête, de la fatigue, une perte d'appétit, des étourdissements, de la toux et une éruption cutanée sur le torse (sur tout le corps sauf la tête et les membres). L'infection peut également causer des saignements graves aux intestins. Les symptômes apparaissent généralement 1 à 3 semaines après l'infection, mais peuvent survenir à tout moment entre 3 et 60 jours après l'infection.

La bactérie *Salmonella typhi* est véhiculée dans les selles et l'urine des personnes infectées. Les personnes qui vont aux toilettes sans bien se laver les mains peuvent ensuite transmettre la bactérie à d'autres lors de la préparation d'aliments ou par le contact main-bouche. Vous pouvez aussi contracter la maladie en buvant de l'eau contaminée par des eaux usées, en mangeant des fruits de mer pêchés dans des eaux contaminées par des eaux usées ou en mangeant des fruits et des légumes pouvant avoir été fertilisés à l'aide d'excréments humains. Après avoir été guéries de la maladie, certaines personnes peuvent être porteuses de la bactérie de la typhoïde et propager la maladie à d'autres.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour la liste des cliniques santé-voyage en C.-B., visitez le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/yf-fj/clinic-clinique/bc-cb-fra.php.

Pour de plus amples renseignements sur les vaccins de voyage, consultez la fiche [HealthLinkBC n° 41c La vaccination pour les voyageurs adultes](#).

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.